

*Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des actions décrites dans le présent prospectus simplifié et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.*

## **GOODMAN & COMPANY, INVESTMENT COUNSEL<sup>MC</sup> INC.**

### **Modification n° 1 datée du 9 décembre 2024 au prospectus simplifié daté du 26 avril 2024 de Catégorie de ressources Dundee (auparavant, Catégorie de ressources mondiales Dundee)**

La présente modification n° 1 (la « **modification** ») au prospectus simplifié de Catégorie de ressources Dundee (le « **Fonds** ») daté du 26 avril 2024 (le « **prospectus simplifié** ») fournit de l'information supplémentaire sur le Fonds, et le prospectus simplifié devrait être lu sous réserve de cette information. Les termes utilisés mais non définis dans la présente modification ont le même sens que celui qui leur est attribué dans le prospectus simplifié.

#### **RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS**

Le prospectus simplifié est modifié pour qu'il reflète les changements suivants :

##### **Changement de gestionnaire et de gestionnaire de portefeuille**

Le 30 septembre 2024, Dundee Corporation a annoncé avoir conclu une convention définitive (la « **convention d'achat** ») pour la vente de son entreprise de gestion d'investissements, exploitée par Goodman & Company, Investment Counsel Inc. (le « **gestionnaire** »), à Next Edge Capital Corp. (« **Next Edge** »). En vertu de la convention d'achat, Next Edge acquerra les contrats de gestion de fonds d'investissement de Catégorie de ressources Dundee (le « **Fonds** ») et de Société en commandite de ressources CMP 2023 (la « **transaction proposée** »). Le 28 novembre 2024, le gestionnaire a annoncé que les actionnaires du Fonds avaient approuvé, lors de l'assemblée des actionnaires du Fonds tenue le 28 novembre 2024, au moyen d'une résolution ordinaire, la transaction proposée. La clôture de la transaction proposée devrait avoir lieu d'ici le 31 décembre 2024 ou dès que possible après cette date, sous réserve de l'acquittement des modalités de clôture restantes prévues dans la convention d'achat.

#### **DÉTAILS DE LA MODIFICATION AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ**

Le prospectus simplifié est modifié comme suit :

1. À la sous-rubrique « Le gestionnaire », à la page 5 du prospectus simplifié, le paragraphe suivant est ajouté comme dernier paragraphe de cette sous-rubrique, juste avant la sous-rubrique « Hauts dirigeants et administrateurs du gestionnaire » :

À la clôture de la transaction proposée (terme défini à la rubrique « Transaction proposée relative à Next Edge », à la page 30), qui devrait avoir lieu d'ici le 31 décembre 2024 ou dès que possible après cette date, Next Edge Capital Corp. (« **Next Edge** ») remplacera Goodman & Company, Investment Counsel Inc. comme gestionnaire du Fonds.

2. À la sous-rubrique « Gestionnaire de portefeuille », à la page 7 du prospectus simplifié, le paragraphe suivant est ajouté comme dernier paragraphe de cette sous-rubrique, juste avant la sous-rubrique « Accords relatifs au courtage » :

À la clôture de la transaction proposée (terme défini à la rubrique « Transaction proposée relative à Next Edge », à la page 30), qui devrait avoir lieu d'ici le 31 décembre 2024 ou dès

que possible après cette date, Next Edge remplacera Goodman & Company, Investment Counsel Inc. comme gestionnaire du Fonds.

3. À la sous-rubrique « Comité d'examen indépendant », à la page 10 du prospectus simplifié, le paragraphe suivant est ajouté comme dernier paragraphe de cette sous-rubrique, juste avant la rubrique « Conflits d'intérêts » :

À la clôture de la transaction proposée (terme défini à la rubrique « Transaction proposée relative à Next Edge », à la page 30), qui devrait avoir lieu d'ici le 31 décembre 2024 ou dès que possible après cette date, les membres du CEI cesseront automatiquement d'agir à ce titre et seront remplacés par les membres du CEI des organismes de placement collectif gérés par Next Edge.

4. Après le titre de la rubrique « Quels sont vos droits », à la page 30 du prospectus simplifié, la section suivante est ajoutée :

#### **Transaction proposée relative à Next Edge**

Le 30 septembre 2024, Dundee Corporation a annoncé avoir conclu une convention définitive (la « **convention d'achat** ») pour la vente de son entreprise de gestion d'investissements, exploitée par Goodman & Company, Investment Counsel Inc. (le « **gestionnaire** »), à Next Edge Capital Corp. (« **Next Edge** »). En vertu de la convention d'achat, Next Edge acquerra les contrats de gestion de fonds d'investissement de Catégorie de ressources Dundee (le « **Fonds** ») et de Société en commandite de ressources CMP 2023 (la « **transaction proposée** »). Le 28 novembre 2024, le gestionnaire a annoncé que les actionnaires du Fonds avaient approuvé, lors de l'assemblée des actionnaires du Fonds tenue le 28 novembre 2024, au moyen d'une résolution ordinaire, la transaction proposée. La clôture de la transaction proposée devrait avoir lieu d'ici le 31 décembre 2024 ou dès que possible après cette date, sous réserve de l'acquittement des modalités de clôture restantes prévues dans la convention d'achat.

À la clôture de la transaction proposée, Next Edge deviendra le gestionnaire de fonds d'investissement et le gestionnaire de portefeuille du Fonds.

Le gestionnaire a soumis la transaction proposée et les changements connexes au CEI, lequel agit comme conseiller pour représenter les intérêts du Fonds et des actionnaires en ce qui concerne les questions de conflits d'intérêts. Le CEI a examiné les propositions, qui devaient obligatoirement lui être soumises en vertu du *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* et a déterminé que le résultat de la transaction proposée serait juste et raisonnable pour le Fonds.

#### **QUELS SONT VOS DROITS?**

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice

annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois de la province ou du territoire pertinent.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

**ATTESTATION DE LA CATÉGORIE DE RESSOURCES DUNDEE  
ET DE SON GESTIONNAIRE ET PROMOTEUR**

Le 9 décembre 2024

La présente modification n° 1, datée du 9 décembre 2024, avec le prospectus simplifié daté du 26 avril 2024 et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

(signé) « Jonathan Goodman »

Jonathan Goodman  
Chef de la direction et administrateur  
Société de fonds mondiaux Dundee

(signé) « Lila A. Manassa Murphy »

Lila A. Manassa Murphy  
Cheffe des finances et administratrice  
Société de fonds mondiaux Dundee

(signé) « Matthew Goodman »

Matthew Goodman  
Administrateur  
Société de fonds mondiaux Dundee

**AU NOM DE GOODMAN & COMPANY, INVESTMENT COUNSEL INC.,  
EN SA QUALITÉ DE GESTIONNAIRE ET DE PROMOTEUR DE LA  
CATÉGORIE DE RESSOURCES DUNDEE**

(signé) « Jonathan Goodman »

Jonathan Goodman  
Chef de la direction  
Goodman & Company, Investment  
Counsel Inc.

(signé) « Lila A. Manassa Murphy »

Lila A. Manassa Murphy  
Cheffe des finances  
Goodman & Company, Investment  
Counsel Inc.

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
GOODMAN & COMPANY, INVESTMENT COUNSEL INC.,  
EN SA QUALITÉ DE GESTIONNAIRE ET DE PROMOTEUR**

(signé) « Matthew Goodman »

Matthew Goodman  
Administrateur  
Goodman & Company, Investment Counsel Inc.